Nations Unies E/CN.9/2019/NGO/11

Conseil économique et social

Distr. générale
11 janvier 2019
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement
Cinquante-deuxième session
1-5 avril 2019
Point 3 de l'ordre du jour provisoire[1]
Débat général 3 : a) Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national

b) Examen et évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Déclaration présentée par World Youth Alliance, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social[2]

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[1] E/CN.9/2019/1.
[2] La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.

Merci de recycler

Déclaration

World Youth Alliance est une organisation mondiale de jeunes ayant pour vocation de promouvoir la dignité humaine dans les domaines politique et culturel et de tisser des liens de solidarité entre les jeunes des pays en développement et des pays développés. Elle compte plus de 200 000 membres âgés de 10 à 30 ans à travers le monde.

L'objectif de l'accord historique conclu au Caire était d'améliorer la qualité de vie et le bien-être des êtres humains. Il avait également pour but de promouvoir le développement humain en mettant en exergue les rapports qui existent entre population et développement dans les politiques et programmes visant à éliminer la pauvreté, à assurer une croissance économique soutenue par le développement durable, à réduire la mortalité maternelle et à promouvoir l'éducation, l'égalité des genres, les soins de santé, la sécurité alimentaire et la mise en valeur des ressources.

Pour réaliser un développement authentique, il faut créer, à tous les niveaux de la société, un environnement social, politique et économique permettant aux personnes d'atteindre leur plein potentiel physique, spirituel, mental et émotionnel. Toutes les mesures prises pour mettre en œuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) doivent être axées sur la personne et promouvoir les soins de santé de base, l'éducation, la bonne gouvernance, la famille, le développement durable, la lutte contre les maladies, la viabilité de l'environnement et une gestion responsable.

La dignité humaine est le propre de tout être humain. C'est sur cette valeur intrinsèque à l'être humain que doivent reposer les politiques, les programmes et les lois visant à créer des conditions propices à l'épanouissement des personnes.

Le développement axé sur la personne et fondé sur la dignité humaine favorise l'autonomisation des personnes. Les politiques fondées sur la dignité humaine tiennent compte du fait que chacun peut contribuer au développement, et pas seulement en profiter. La créativité humaine et l'ardeur au travail sont au cœur de l'innovation et ont permis d'améliorer les conditions de vie d'innombrables personnes. Lorsque nous investissons dans les personnes, elles deviennent elles-mêmes des moteurs du développement. Les politiques démographiques doivent être axées sur l'autonomisation des personnes, et non viser à limiter la taille des familles à un niveau particulier, à fixer des objectifs démographiques pouvant devenir coercitifs ou à créer des incitations perverses pour les prestataires de services.

Des soins de santé et une éducation de qualité sont la clef d'un développement authentique et donnent la possibilité aux personnes, et non aux gouvernements, de faire des choix en connaissance de cause au sujet de leur famille. Un bon état de santé requiert non seulement des soins médicaux, mais également de l'eau non polluée, des services d'assainissement, une bonne alimentation, un bien-être psychologique et l'éducation nécessaire pour comprendre les avis médicaux et prendre des décisions éclairées.

La dignité humaine doit être au cœur des soins de santé. Il faut que les personnes soient capables de comprendre le fonctionnement de leur corps et les possibilités qui s'offrent à elles pour donner un consentement éclairé. Elles ne doivent pas se voir refuser l'accès aux soins de santé au motif de leur race, classe, handicap ou âge, et tous les traitements et services doivent respecter les valeurs et la dignité de tous les êtres humains. World Youth Alliance encourage les États Membres à ne pas imposer de produits de santé ni de procédures sanitaires qui ne respectent pas la volonté des patients ou qui nuisent à la dignité humaine. Les pratiques telles que l'avortement portent atteinte à la dignité de la mère et de l'enfant, et ne devraient pas être

encouragées comme moyen d'éliminer la pauvreté. Le respect du consensus énoncé au paragraphe 8.25 de la CIPD, à savoir que seuls les États sont habilités à légiférer sur cette pratique, est essentiel et doit être maintenu au sein de cette Commission, ainsi que dans les accords et politiques d'aide au développement.

Nous estimons que l'éducation est un élément fondamental du développement. L'objectif de l'éducation doit être d'aider les gens à avoir conscience de leur dignité et à se doter des outils nécessaires pour réaliser leur potentiel. Lorsque tous les membres d'une population ont conscience de la façon dont leur éducation contribue au développement, ils sont en mesure d'assumer leurs responsabilités dans la société. L'accès à une éducation de qualité doit être garanti pour tous de manière égale, et celle-ci devrait partir d'une réelle compréhension de la personne humaine, et encourager le respect de soi et des autres dans un esprit de solidarité. La responsabilité de l'éducation incombe principalement aux parents, et l'État est tenu de les soutenir dans ce rôle.

World Youth Alliance a élaboré le programme « Human Dignity Curriculum » afin de promouvoir le respect, le sens des responsabilités et l'égalité. Ce programme enseigne aux enfants ce qu'est la dignité humaine, à savoir que chaque être humain en est doté et qu'elle doit donc être respectée. Dans le cadre de ce programme, les enfants apprennent aussi qu'ils ont la possibilité d'exceller, de développer leurs talents et de les exploiter pour le bien commun, indépendamment de leur situation. Par ailleurs, ce programme respecte les différences culturelles et encourage la participation des parents.

Les jeunes qui appréhendent le concept de dignité humaine sont disposés non seulement à prendre des décisions personnelles de façon responsable, mais aussi à servir la cause de leur communauté et à traiter les autres avec respect dans la sphère familiale, parmi leurs pairs et au sein de leur communauté, y compris dans leurs relations personnelles. De cette manière, ils sont à même de contribuer au développement durable et à l'élimination de la pauvreté, non seulement pour eux, mais aussi pour les autres.

Les personnes, la société, les administrations publiques et les institutions doivent travailler dans un esprit de solidarité pour favoriser les conditions qui conduisent au développement, telles que la liberté, la paix et la sécurité. Ce n'est pas la densité ou la composition d'une population qui détermine son degré de développement, mais plutôt la manière dont elle utilise sa créativité pour surmonter les obstacles au développement.

Le milieu naturel est à la fois une source de bien-être physique et de beauté incommensurable dont il faut prendre soin avec sagesse et qu'il faut exploiter avec modération. Satisfaire en temps voulu les besoins fondamentaux des populations en matière de logement, d'énergie, d'eau, d'assainissement et d'alimentation est essentiel pour prévenir la dégradation de l'environnement et inverser cette tendance dont nous sommes les témoins aujourd'hui ; toute crise environnementale est liée à une crise humaine. La créativité humaine est l'élément moteur derrière l'élaboration de politiques qui préserveront l'environnement pour les générations futures. De nouvelles idées sur les moyens de canaliser l'énergie et de mettre au point des pratiques commerciales qui soient respectueuses de l'environnement voient le jour parmi les populations, qui sont l'objet même du développement durable.

Mesurant que des actes irresponsables peuvent conduire à la dégradation de l'environnement, nous devons favoriser la gestion responsable dans chaque société. Chaque être humain est appelé à reconnaître sa responsabilité personnelle, qui trouve son origine dans les valeurs intrinsèques et la dignité inhérente à chaque être humain. La gestion responsable réside dans l'engagement personnel à prendre soin de la terre

et de son voisin. Elle commence dans la famille et s'étend aux populations locales et mondiales. Il est important de donner aux populations les moyens de bien gérer notre foyer commun en vue de favoriser un développement durable.

Les travaux de la CIPD ne peuvent être menés à bien sans une bonne gouvernance. L'objectif de développement durable n° 16 fait également écho à cette idée, mettant en exergue l'importance des sociétés justes et des institutions responsables. En effet, ce sont elles qui garantissent à tous, sur un pied d'égalité, un accès aux formes de capital fondamentales, et qui nous permettent ainsi de contribuer aux efforts de développement. Elles jouent également un rôle essentiel dans l'élimination de la pauvreté et la promotion d'un développement durable pour tous.

Michael Fairbanks, conseiller du président rwandais, Paul Kagame, a recensé sept formes de capital auxquelles les personnes doivent avoir accès pour vivre convenablement, à savoir : les ressources naturelles, telles que la situation géographique, les gisements, les forêts, les plages et le climat ; les ressources financières nationales, telles que l'épargne et les réserves internationales ; le capital créé par l'homme, tel que les bâtiments, les ponts, les routes et les moyens de télécommunication ; le capital institutionnel, tel que la protection juridique des biens corporels et incorporels, les ministères efficaces et les entreprises qui s'efforcent d'accorder le plus de valeur possible aux actionnaires, et indemnisent et forment les employés ; les connaissances, telles que les brevets internationaux et les capacités des universités et des groupes de réflexion ; le capital humain, qui représente des compétences, des connaissances et des capacités ; le capital culturel, qui ne représente pas seulement les expressions explicites de la culture telles que la musique, la langue et les rituels, mais aussi les comportements et les valeurs associés à l'innovation. En veillant à ce que chacun ait accès à ces formes de capital, nous sommes à même d'assurer un développement durable pour tous.

World Youth Alliance demande aux États Membres de faire en sorte que les mesures qu'ils prennent pour promouvoir la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement soient axées sur la dignité de la personne et répondent aux besoins fondamentaux des êtres humains à tous les niveaux pour assurer leur épanouissement. Nous nous tenons prêts à collaborer avec eux pour atteindre cet objectif.